

DVE205

Relations économiques internationales et intelligence économique

Année universitaire 2022-2023

Responsable du sujet : Thérèse REBIERE

EXAMEN

Etude de documents et réflexion (6 points) : travail de rédaction

Durée: 1h00

SUJET DU DEVOIR A

Consignes:

- Lisez le ou les documents ci-après et répondez aux requêtes de l'encadré en vous appuyant sur des éléments vus en cours et sur le texte.
- Votre réponse doit être rédigée avec le logiciel bureautique de votre choix et enregistrée dans l'un des formats suivants : DOC, DOCX, ODT, PDF, TXT avant d'être chargé sur votre espace numérique de travail dans la partie Examen / DEVOIR A.
- Indiquez votre numéro d'étudiant en haut de votre réponse.
- N'écrivez pas votre nom : les copies doivent être anonymes.
- Limitez votre réponse à une unique page (environ 40 lignes), interligne simple, police standard (TimesNewRoman/Arial/Calibri) taille 12.
- Vous avez 1h00 pour rédiger votre réponse <u>et</u> charger votre travail en ligne. Pensez à garder du temps pour charger votre travail.

Le texte ci-après mettent en relief des éléments abordés en cours. Suivez le fil conducteur des questions/requêtes ci-dessous pour analyser sous la forme d'une rédaction (plan non apparent) en vous appuyant sur les textes et vos connaissances acquises : Réindustrialisation et protectionnisme « vert »

- 1. Après avoir expliqué la politique environnementale mise en place par l'UE, les Etats-Unis et la Chine en vous appuyant sur des éléments du cours et du texte,
- 2. Vous expliquerez en quoi:
 - a) Elle devient un outil stratégique de croissance pour les pays riches et la Chine ;
 - b) Elle défavorise les pays en développement.
- 3. Pourquoi parle-t-on de protectionnisme vert?
- 4. Enfin, après avoir expliqué la théorie des avantages comparatifs, vous conclurez en expliquant pourquoi la taxation des émissions de carbone pourrait entraîner une recomposition du paysage du commerce mondial.

<u>Texte n°1 (extraits).</u> Comment la montée du protectionnisme vert pénalise les pays en développement

Le Monde | Economie & Entreprise | jeudi 22 juin 2023 | 908 mots | p. 17 | Par J.Bo.

La hausse des subventions de part et d'autre de l'Atlantique comme la prochaine taxe carbone aux frontières européennes risquent de freiner le commerce avec les pays en développement

De nombreux exportateurs des pays pauvres attendent avec inquiétude la fin de l'année. A partir du mois d'octobre 2023, l'Union européenne (UE) va progressivement mettre en place une taxe carbone aux frontières, appelée « mécanisme d'ajustement carbone aux frontières ». Celle-ci contraindra les Européens à déclarer le contenu carbone des produits importés, d'abord dans quelques secteurs comme celui de l'acier, du ciment ou de l'aluminium, et à acheter des crédits carbone censés compenser leurs émissions.

Une mesure destinée à empêcher la délocalisation d'entreprises polluantes dans des pays où les réglementations environnementales sont moins strictes. D'après une étude réalisée par David Luke, professeur à la *London School of Economics*, cette taxe carbone pourrait réduire les exportations africaines vers le Vieux Continent de 5,7 % et diminuer son PIB de 0,91 %, soit l'équivalent de 16 milliards de dollars (environ 14,6 milliards d'euros).

La taxation des émissions de carbone entraîne une recomposition du paysage du commerce mondial fondée sur le nouvel avantage comparatif qu'est la production à faible émission. Si une taxe uniforme sur les émissions de carbone était mise en place partout sur la planète, « cela se ferait en faveur des pays du Nord (Allemagne, Japon, Finlande, Etats-Unis) qui sont d'importants producteurs dans le monde, et relativement moins carbonés, au détriment de pays du Sud comme le Cambodge, le Pérou et les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud), dont la part des émissions mondiales est supérieure à celle de la production », écrit Mathilde Le Moigne, professeure à l'université de Zurich, dans une étude publiée en 2021 et intitulée « Buy Green Not Local : How International Trade Can Help Save Our Planet » (« Achetez vert, pas local : comment le commerce international peut aider à sauver notre planète »).

Avantage comparatif

La position géographique de nombreux pays dits « du Sud », qui bénéficient d'un ensoleillement important, pourrait toutefois se transformer en avantage comparatif. « Il est aujourd'hui difficile de transporter de l'énergie renouvelable, par exemple d'Afrique du Nord vers l'Europe, mais si vous produisez là-bas de l'acier grâce aux immenses fermes photovoltaïques installées, alors l'énergie renouvelable, le soleil, devient un avantage comparatif, explique Beata Javorcik, économiste en chef à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (EBRD), et il faut pour cela que les pays riches les aident à produire de l'énergie renouvelable. »

« La politique américaine [en matière de transition énergétique] est plus favorable pour les pays à bas revenu que l'approche européenne », estime toutefois l'économiste Arvind Subramaniam dans un article publié récemment par *Project Syndicate*. A l'été 2022, le Congrès américain a adopté l'Inflation Reduction Act (IRA), qui prévoit quelque 370 milliards de dollars (344 milliards d'euros) d'investissements dans les énergies renouvelables, les transports, les économies d'énergie et les technologies favorisant la transition énergétique, dont une partie est conditionnée à une production domestique.

« En encourageant l'innovation technologique et en favorisant les économies d'échelle, l'IRA pourrait faire baisser les prix de l'énergie et faciliter le déploiement des pays en développement », explique M. Subramaniam. Si l'énergie décarbonée devient moins chère à produire, elle permettrait aussi d'alléger les dépenses publiques de ces pays pauvres, qui subventionnent l'achat de carburant. Un avis qui est loin de faire l'unanimité, notamment chez les pays émergents. Raj Kumar Singh, le ministre de l'énergie indien, a ainsi accusé, lundi 19 juin, les programmes de subvention mis en place par l'Union européenne et les Etats-Unis de brider les ambitions climatiques de « protectionnistes ».

Cette montée du protectionnisme vert, qu'elle se traduise par une hausse des subventions ou par une taxe carbone aux frontières, symbolise la fin d'une mondialisation portée par la hausse des échanges commerciaux et qui a permis de faire reculer la pauvreté dans les pays en développement sans toutefois réduire les inégalités.

Nouvelle donne

En avril, le Fonds monétaire international (FMI) s'inquiétait d'une fragmentation de l'économie mondiale, traversée par des lignes de faille géopolitiques, à l'instar de celle qui risque de séparer les Etats-Unis et la Chine en deux blocs. « Ces dix dernières années, la part des mouvements d'investissements directs étrangers (IDE) entre pays alignés sur le plan géopolitique n'a cessé d'augmenter, notait le FMI dans ses prévisions d'avril 2023, or une augmentation des tensions politiques pourrait entraîner une recomposition des flux de capitaux dans le monde, avec des effets particulièrement prononcés pour les pays en développement. »

Cette nouvelle donne, qui privilégie la résilience des chaînes de valeur à la diminution des coûts, risque d'exclure les pays en développement. « Or quand un pays pauvre commerce avec un pays développé, celui-ci est incité à investir dans la modernisation de son appareil de production, en adoptant par exemple de meilleurs standards ou en améliorant la productivité », rappelle Beata Javorcik. Elle fragilise aussi le multilatéralisme fondé sur des règles communes. « La seule alternative à un commerce mondial fondé sur des règles est un commerce mondial fondé sur le rapport de force, où les plus petits pays seront perdants », estime Ralph Ossa, économiste en chef au sein de l'Organisation mondiale du commerce.